



ASSOCIATION MONTESSORI CÔTE BLEUE PERISCOLAIRE 2026 2027



Fiche d'inscription **A REMPLIR UNE SEULE FOIS**

Contact :

Le secrétariat : asso.montessori.cotebleue@gmail.com

Les stages des vacances et ateliers du mercredi (hors vacances) :

Pour les enfants de 3 à 6 ans. L'accueil se fait à 8h30 et le stage commence à 9h. Les horaires sont 9h/11h30 et l'après-midi 13h30/16h30-17h. Le repas de midi et le goûter de votre enfant ne sont pas fournis par l'école, pensez bien à les préparer et les remettre à l'éducatrice à votre arrivée. Pensez à donner aux enfants doudou, chaussons, casquette etc ...

Pour une question d'assurance vous devez être membre de l'association Montessori Côte Bleue. Le montant de l'adhésion est de :

- 15 euros à l'année

FOURNIR UNE ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR CEUX QUI NE SONT PAS INSCRITS A L'ECOLE COULEURS D'AVENIR.

L'enfant :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Votre enfant a-t-il des allergies, antécédents médicaux ? Si oui, lesquelles ?

.....

Parlez-nous de votre enfant : expérience de vie de groupe, centres d'intérêt, ce qui le rassure, ce qui l'inquiète, etc :

.....

.....

Les parents/représentants légaux :

	PARENT 1	PARENT 2
Nom		
Prénom		
Telephone		
email		
adresse		
Code postal + ville		

Personne à contacter en cas d'urgence :

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom		
Prénom		
Lien de parenté		
Téléphone		

DROIT A L'IMAGE : LES ENFANTS SONT TOUS FLOUTTES SUR LES SUPPORTS VISUELS.

Autorisation parentale année scolaire en cours :

Je soussigné (ée) agissant en qualité de représentant légal de autorise l'association Montessori Côte Bleue en cas d'accident de mon enfant à prendre toutes les mesures nécessaires notamment de le faire transporter dans un établissement hospitalier.

Date :

Signature:

Modalités de règlement 2025-2026 (uniquement pour les paiements annuels et au trimestre des ateliers du Mercredi) :

Je soussigné (ée) agissant en qualité de représentant légal de :

- ☐ je règle en une fois l'inscription annuelle, sur le site helloasso
- ☐ je règle en 2 fois l'inscription annuelle, par prélèvement automatique le 10 de chaque mois
- ☐ je règle en 3 fois l'inscription annuelle, par prélèvement automatique le 10 de chaque mois

Date :

Signature :